



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b>  EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
---	---

**ARRETE N° 02.2025  
REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2011/137 du 14 décembre 20211 relatif au règlement intérieur des services, modifié par délibération n°2019/118 du 5 décembre 2018,
- Considérant la nécessité de compléter certaines dispositions,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le fonctionnement des services municipaux est régi conformément au règlement repris en annexe.

**Article 2 :** Ce règlement abroge et remplace le règlement en vigueur, annexé à la délibération n°2019/118 précitée.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le 07 janvier 2025

Le Maire

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20250107-02-2025-AR Date de télétransmission : 07/01/2025 Date de réception préfecture : 07/01/2025
--

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)